



Commune de
LA FARE EN CHAMPSAUR

Compte rendu de la séance du conseil municipal
du 03 juin 2024 à 19h15

Président : ROUX Jérôme

Secrétaire de séance : BOYER Christophe

Présents :

Monsieur Jérôme ROUX, Monsieur Christophe BOYER, Monsieur Gaylord EYRAUD, Monsieur Jean-Paul LOUVIGNE, Monsieur Guillaume CALVET, Madame Marie-Ange CESMAT, Madame Marielle POURROY, Monsieur Grégoire FLEISZEROWICZ

Réprésentés : Madame Valérie GADUEL par Monsieur Christophe BOYER

Ordre du jour:

1. **Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 10 Avril 2024**
2. **Décision Modificative n°1 - Budget Transport**
3. **Convention de prestation de service : Vérifications techniques des points d'eau incendie**
4. **Conventions Adhésion MEDICOM et Adhésion Service Prévention**
5. **Indemnité de gardiennage église**
6. **Subvention aux associations**
7. **Subventions école : Refuge et escalade**
8. **Contribution au Fonds de Solidarité Logement (FSL) 2024**
9. **Divers** :
(Pour être traitées, les demandes devront être transmises en Mairie 48 heures avant la séance)

Délibérations du conseil municipal :

1. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 10 avril 2024

Monsieur le Maire indique que le PV du Conseil Municipal précédent a été transmis à chaque membre, et demande s'il y a des observations. Aucune observation n'est apportée, le PV est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Les points à l'ordre du jour sont abordés successivement.

2. DECISION MODIFICATIVE N°1 - Budget Transports - Vote de crédits supplémentaires - transports fare champsaur (DE 2024 032)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		TOTAL :	0.00
			0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2183	Matériel de bureau et informatique	464.69	
28135 (040)	Installations générales, agencements, ..	-464.69	
		TOTAL :	0.00
			0.00
		TOTAL :	0.00
			0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Arrivée de Gregoire FLEISZEROWICZ à 19h30.

3. Convention de prestation de service - Vérifications techniques des points d'eau Incendie proposée par le SDIS 05 (DE 2024 033)

Monsieur le Maire présente le projet de Convention de prestation de service proposé par le SDIS 05 pour les vérifications techniques des points d'eau incendie.

Il précise que la dernière convention date du 24 juin 2021 et qu'elle expire le 24 juin 2024.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- ACCEPTE la convention de prestation de service pour les vérifications techniques des points d'eau incendie proposée par le SDIS 05
- DONNET TOUT POUVOIR au Maire pour signer tout document nécessaire.

4. Conventions d'adhésion à MEDICOM et au Service de Prévention - proposées par le CDG05 (DE 2024 034)

Monsieur le Maire présente les deux projets de Convention d'adhésion :

- au service santé au travail (MEDICOM) du CDG05
- au service prévention des risques professionnels DU CDG05

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- ACCEPTE les 2 conventions d'adhésion au service santé au travail (MEDICOM) et au service prévention des risques professionnels proposées par le CDG 05
- DONNET TOUT POUVOIR au Maire pour signer tout document nécessaire.

5. Indemnité gardiennage Eglise (DE 2024 035)

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la personne chargée du gardiennage des églises communales perçoit une indemnité dont le montant maximum est fixé par circulaire ministérielle.

Le montant maximum de l'indemnité pour 2024 est fixé à 503.42 euros.

Monsieur le Maire propose :

- **D'ATTRIBUER** une indemnité de gardiennage des églises pour l'année 2024 à Mme Reyne LAUZIER, résidente sur la Commune, pour un montant de 503.42 €
- **D'AUTORISER** M.le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

6. Subvention Associations - 2024 (DE 2024 036)

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil les demandes de subvention pour 2024 déposées en Mairie par les associations, comme suit :

- BIEN CHEZ SOI
- AMICALE DES DONNEURS DE SANG
- SECOURS CATHOLIQUE
- MFR MONTAGNE 05 - VENTAVON
- LIGUE CONTRE LE CANCER - HAUTES ALPES
- UDSP 05

Il informe que l'an passé la Commune n'a reçu et attribué qu'une seule subvention de 150 € à l'Association "Bien chez soi".

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- D'ATTRIBUER les subventions suivantes pour l'année 2024 :
 - 250 € à l'Association Bien Chez Soi
 - 250 € à l'Amicale des donneurs de Sang
 - 250 € à la Ligue contre le cancer des Hautes Alpes
 - 250 € à l'Union Départementale des Sapeurs Pompiers des Hautes-Alpes
- D'AUTORISER Monsieur le Maire, à signer tout document s'y rapportant

7. Subventions école - "sortie refuge" - "activité escalade" (DE 2024 037)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les 2 projets scolaires comme suit :

- **Sortie scolaire en Refuge des enfants de l'école communale de Petite Section (PS) au Cours Primaire (CP).** Les enfants effectueront une sortie en refuge à Molines du 3 au 5 juin 2024.

Le coût total de ce projet est de 1021.20 € pour les 13 élèves de la classe concerné.

- **Cycle de 6 séances d'escalade encadrées par des moniteur diplômés d'Etat**

Les séances doivent avoir lieu entre les 15 et 30 mai 2024 (selon la météo).

Le coût total de ce projet est de 1 860 € pour les 13 élèves de la classe concernée.

La direction de l'école sollicite une participation de la commune pour les 2 projets avec des plans de financement comme ceci :

	SORTIE REFUGE	ACTIVITE ESCALADE
Montant de la prestation	1 021,20 €	1 860,00 €
Association des Parents d'Eleve	561,20 €	780,00 €
Participation des familles	260,00 €	390,00 €
La trousse à projet	-00 €	390,00 €
Participation Commune	200,00 €	300,00 €

Après qu'il ait été rappelé que la commune met à disposition des classes le bus communal ainsi que le chauffeur et les agents de l'école, et dans un souhait d'équité entre chaque élève :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide,

- D'ACCORDER une subvention pour le projet "Refuge" d'un montant de 200 €
- D'ACCORDER une subvention pour le projet "escalade" d'un montant de 300 €
- D'AUTORISER M. le Maire à signer tous documents s'y rapportant

8. Participation Fonds de Solidarité pour le Logement - Année 2024 **(DE 2024 038)**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil une demande du Département pour la participation de la commune de la Fare en Champsaur au Fonds de Solidarité pour le Logement pour l'année 2024.

Le montant proposé est de 0.40 € par habitant soit 189.20€ pour la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide,

- D'ATTRIBUER une participation de 189.20 € au Fonds de Solidarité pour le Logement pour l'année 2024
- D'AUTORISER M. le Maire à signer la convention avec le Département des Hautes Alpes

Fin de la séance : 20h